



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2026  
(44)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 18, dans la pièce B45 de l'Édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosemary Moodie (*présidente*).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Arnold, Boudreau, Burey, Cuzner, Greenwood, Hay, Martin, Moodie, Muggli, Osler, Petitclerc et Senior (12).

*Autres sénateurs présents* : L'honorable sénateur Manning (1).

*Participent à la réunion* : Diana Ambrozias et Mayra Perez-Leclerc, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 juin 2026, le comité entreprend son examen du projet de loi C-225, Loi modifiant le Code criminel.

### TÉMOINS :

L'honorable sénateur Fabian Manning, parrain du projet de loi.

*Association nationale Femmes et Droit* :

Me Suzanne Zaccour, directrice, Affaires juridiques.

*À titre personnel* :

Frank Caputo, député, Kamloops—Thompson—Nicola, Colombie-Britannique, parrain du projet de loi;

Debbie Henderson.

L'honorable sénateur Manning et Frank Caputo font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 11, la séance est suspendue.

À 17 h 20, la séance reprend.

Suzanne Zaccour et Debbie Henderson font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

À 18 heures, la séance est suspendue.

À 18 h 4, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des membres soit autorisé à être présent pour la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité ou le personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 18 h 11, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Ferda Simpson